

Consultation relative à la collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges

Monsieur le président,
Monsieur le secrétaire général suppléant,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel vous remercie de l'avoir invité, dans votre courrier du 10 février 2023, à participer à la consultation relative à la mise à jour de la version commentée de l'Accord-cadre pour la collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges (ACI) et l'élaboration d'un guide pratique.

Notre canton a évalué les deux projets mis en consultation en les soumettant aux services qui sont directement concernés par des conventions intercantionales. Nos différents services ont tous exprimé un avis favorable, sachant toutefois que les implications pratiques leurs apparaissent limitées.

Le canton de Neuchâtel vous fait donc part d'un retour favorable, sans avoir de remarque particulière à formuler.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente et vous prions de croire, Monsieur le président, Monsieur le secrétaire général suppléant, à l'expression de nos sentiments distingués.

Neuchâtel, le 17 mai 2023

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. KURTH

La chancelière,
S. DESPLAND